



## Procès-verbal d'Assemblée Générale

Le 7 Septembre 2019, les membres du bureau de l'association « L'Eure durable » se sont réunis en assemblée générale pour l'ordre du jour suivant :

1. Vote afin de valider la charte,
2. Choix de l'exercice comptable,
3. Pouvoir pour la gestion du patrimoine financier de l'association.

---

*La réunion a commencée à 13h.*

1. Vote afin de valider la charte :

Le Président, la Trésorière et la Secrétaire, ont relu ensemble la charte écrite le 29 Août 2019.

Celle-ci a été votée à l'unanimité par vote à main levée.

2. Choix de l'exercice comptable :

Il est décidé par les 3 membres du bureau de faire un exercice comptable allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année.

Cette décision a été validée par un vote à main levée à l'unanimité.

3. Pouvoir pour la gestion du patrimoine financier de l'association :

Le bureau donne tout pouvoir à Michael THEVENET, en qualité de Président de l'Association, et à Marie THEVENET, en qualité de Trésorière, pour procéder à la gestion financière de l'ensemble de son patrimoine.

Cette décision est validée par un vote à l'unanimité des 3 membres du bureau de l'Association.

*La réunion s'est terminée à 14h, l'ordre du jour étant arrivé à son terme.*

Président :  
Michael THEVENET

Trésorière :  
Marie THEVENET

Secrétaire :  
Sophie CHAUVIN